

Les directives pour la saison 2009-2010

1- **Les mises en échec à la tête ; les mises en échec par derrière** ; les coups de bâton et les donner de la bande, ainsi que les assauts sur les gardiens de but doivent être pénalisés. Lorsqu'un joueur se tourne vers la rampe et qu'un adversaire en mouvement le frappe par l'arrière : la pénalité pour mise en échec par derrière doit être décernée. Il est de **la responsabilité du joueur en mouvement de s'arrêter**.

2- **Les emphases sur l'obstruction, l'accrochage et la retenue décrétées par Hockey Canada sont toujours en application**. En début de saison : nous vous demandons de rappeler aux entraîneurs que ces applications demeurent et qu'elles seront appliquées rigoureusement durant toute la partie. Les présidents des ligues régionales et les responsables des associations sont rencontrés en début de saison. Les trois cent cinquante (350) nouveaux entraîneurs qui suivent un stage pour la première occasion entendent le même discours lorsqu'on les visite dans leurs formations .

3- **Le temps d'arrêt (30 sec.) dans les ligues régionales** : À l'exception du Junior AA et du Midget Espoir : toutes les autres ligues régionales n'autorisent pas le temps d'arrêt (30 sec) durant la saison régulière. Elles pourront modifier cette directive lors des séries éliminatoires. **Dans les tournois : le temps d'arrêt (30 sec.) est permis .**

4- **Frapper l'extérieur de la bande** : Le fait d'encourager ses coéquipiers en frappant avec le manche du bâton sur la rampe du côté intérieur du banc est permis. **L'action des joueurs assis au banc qui frappent avec leurs bâtons du côté extérieur du banc (côté patinoire) pour encourager leurs coéquipiers ne sera pas tolérée dans les ligues régionales**. À la première occasion : l'arbitre ira voir les entraîneurs de chacune des équipes pour leur signifier qu'à la prochaine tentative l'équipe fautive se verra pénalisée (A77). **Dans les tournois** : frapper sur la rampe (côté patinoire) est permis pour encourager ; mais cette action sera punie si l'officiel perçoit de la provocation ou du mécontentement vis-à-vis ses décisions. Article 9.2 (i) p.106 HC

5- **Le protège-cou : Tous les joueurs (incluant le gardien de but) doivent le porter de façon visible**. Plusieurs gardiens de but portent une protection frontale qui protège le haut du corps pour se terminer en « col roulé » dans le cou. Il doit y avoir le logo BNQ sur cet équipement. La vigilance est demandée. Le sigle BNQ est la norme à rechercher. Les gardiens de but doivent obligatoirement porter un protège-gorge (bavette).

6- **Le nombre requis de joueurs** : Au niveau simple lettre neuf (9) : huit (8) joueurs + un (1) gardien de but .Au double lettres (BB-CC) : onze (11) :dix (10) joueurs + un (1) ou deux (2) gardiens de but. La ligue de Développement (AA) : douze (12) : douze (12) joueurs dont deux (2) gardiens de but. Il doit y avoir en tout temps un gardien de but habillé pour commencer une partie. Il doit spécifiquement utiliser un bâton pour gardien de but. Si au cours du jeu, il perd son bâton; il pourra jouer avec un bâton de joueur jusqu'au prochain arrêt du jeu. **Lorsqu'une équipe n'a pas le nombre requis pour débiter une rencontre** : il devrait avoir une attente de dix (10) minutes. L'arbitre devra statuer après ce délai et noter sur le rapport de partie qu'une des deux (2) formations en présence n'avait pas le nombre requis de joueurs pour débiter ou qu'une équipe ne s'est pas présentée. Par contre : si l'officiel en devoir est averti que l'équipe absente devrait bientôt se présenter en retard parce qu'elle a été retenue pour une raison quelconque : il devra attendre l'arrivée de l'équipe et débiter la partie après un court échauffement. Si manifestement après avoir attendu dix (10) minutes une équipe n'a pas le nombre requis de joueurs pour débiter la partie : la période de glace sera occupée par l'équipe locale pour une session d'entraînement.

Merci et Bonne Saison .F.Larochelle